



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

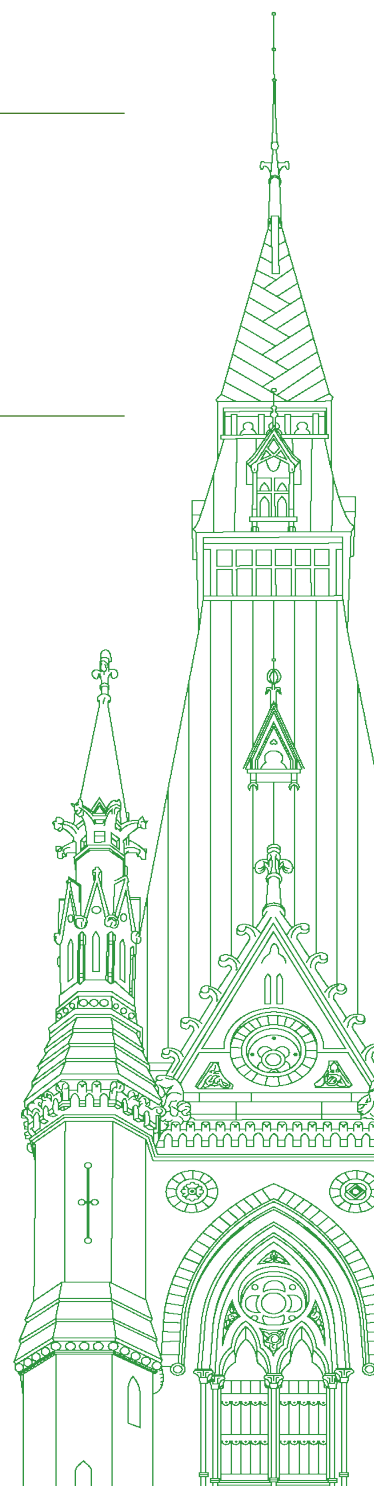
Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 016

Le lundi 1^{er} décembre 2025

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le lundi 1er décembre 2025

• (1100)

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC)): Bonjour tout le monde

La séance est ouverte. Bienvenue à la 16^e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

La séance d'aujourd'hui se déroule dans un format hybride. J'aimerais faire quelques rappels à l'intention des participants.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous reconnaisse par votre nom. Pour ceux qui participent par vidéoconférence... Je vais sauter cette partie.

Pour les membres du Comité qui participent en personne, veuillez lever la main si vous souhaitez prendre la parole. Les greffiers du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour suivre l'ordre de la liste des intervenants.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le lundi 22 septembre 2025, le Comité reprend son étude sur l'utilisation de paradis fiscaux extraterritoriaux.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos deux témoins d'aujourd'hui. Vous disposerez de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire, et nous passerons ensuite aux questions.

Nous accueillons aujourd'hui, de la Gendarmerie royale du Canada, Chad Babin, sergent d'état-major adjoint, Opérations criminelles de la Police fédérale, Criminalité financière et Michael Saghbini, surintendant principal et directeur général, Opérations criminelles de la Police fédérale, Criminalité financière.

Vous avez cinq minutes entre vous deux pour faire une déclaration préliminaire.

Surintendant principal Michael Saghbini (directeur général, Police fédérale des enquêtes criminelles - Criminalité financières, Gendarmerie royale du Canada): Bonjour, monsieur le président et honorables membres du Comité.

Je suis le surintendant principal Michael Saghbini. Je suis directeur général des Opérations criminelles de la Police fédérale, section de la criminalité financière, dans la Gendarmerie royale du Canada, ou la GRC. Je suis accompagné du sergent d'état-major par intérim Chad Babin, expert en matière de criminalité financière au sein des Opérations criminelles de la Police fédérale.

Je suis honoré de vous parler aujourd'hui depuis le territoire traditionnel du peuple algonquin Anishinabe.

Je commencerai par décrire brièvement le rôle de la GRC. La criminalité financière est une priorité pour la GRC et elle fait partie de son mandat de protection de l'intégrité économique du Canada. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada, qui est le principal organisme responsable d'enquêter sur l'évasion fiscale liée aux paradis fiscaux extraterritoriaux. Comme vous le savez, l'Agence du revenu du Canada dispose de ses propres capacités d'enquête grâce à sa direction des enquêtes criminelles et elle est bien placée pour enquêter sur les cas d'évasion fiscale en étroite collaboration avec des organismes d'application de la loi comme la GRC.

La GRC joue un rôle de soutien important dans ce domaine. Nous ne sommes pas les principaux destinataires des renseignements fiscaux, mais nous pouvons participer à des enquêtes, surtout lorsqu'elles concernent aussi d'autres activités criminelles comme le recyclage des produits de la criminalité, la fraude et la corruption. Dans ces cas, la GRC collabore avec l'Agence du revenu du Canada, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, mieux connu sous le nom de CANAFE, et les partenaires internationaux pour enquêter et poursuivre en justice les personnes ou les entités qui utilisent des paradis fiscaux pour dissimuler des fonds illicites.

Nous savons que l'évasion fiscale et les autres crimes fiscaux ont de graves conséquences, car ils réduisent les recettes publiques et minent la confiance du public envers le régime fiscal canadien. Les crimes fiscaux font également partie de stratagèmes complexes qui permettent aux criminels de tirer profit du produit de leurs crimes et d'utiliser ces fonds pour poursuivre leurs activités criminelles. Le produit des activités illégales est régulièrement transféré par virement bancaire vers des paradis fiscaux, dont les structures financières opaques, comme les banques extraterritoriales, les sociétés fictives, les fiducies et les cabinets d'avocats, dissocient les actifs illicites de leur propriétaire initial.

Dans un document intitulé *Understanding Canada's 2025 National Risk Assessment of Money Laundering and Terrorist Financing*, l'évasion fiscale est considérée comme une menace importante liée au recyclage des produits de la criminalité pour l'économie canadienne. Malheureusement, nous savons que des groupes criminels organisés sophistiqués utilisent des réseaux complexes de recyclage des produits de la criminalité pour tirer parti du système financier mondial, afin de dissimuler leurs revenus et leurs actifs. Cela signifie souvent le recours à des emplacements et à des entreprises extraterritoriaux pour dissimuler et blanchir d'importantes sommes d'argent.

Une approche multiorganismes qui est axée sur l'application de la loi peut s'avérer efficace pour lutter contre ce phénomène. Vous connaissez peut-être, par exemple, le projet Collecteur, une enquête conjointe menée par la direction des enquêtes criminelles de l'Agence du revenu du Canada et la GRC. Cette enquête a permis de mettre au jour un vaste réseau professionnel de recyclage des produits de la criminalité réparti dans plusieurs pays qui utilisaient des entreprises de transfert de fonds et des systèmes informels de transfert des valeurs. Plusieurs individus ont été inculpés et condamnés à la suite de cette enquête, notamment pour évasion fiscale et crimes connexes.

De nombreux facteurs peuvent influencer sur la capacité des forces de l'ordre à enquêter sur la fraude fiscale dans un paradis fiscal. Comme pour d'autres types de crimes financiers, les méthodes utilisées pour commettre des crimes fiscaux continuent d'évoluer. C'est particulièrement le cas avec l'utilisation croissante de la monnaie numérique, qui n'est toujours pas réglementée dans certains pays et qui est très difficile à suivre. De plus, la vitesse à laquelle la monnaie numérique circule lui permet parfois de devancer les efforts des organismes d'application de la loi et d'autres organismes.

De plus, la criminalité transnationale pose des défis liés aux compétences pour les organismes d'application de la loi. En effet, les intervenants des organismes d'application de la loi dépendent de leurs partenaires internationaux pour obtenir des résultats en temps opportun et les compétences extraterritoriales peuvent parfois retarder ou limiter la communication de renseignements. Cela dit, ces dernières années, des progrès ont été réalisés au Canada et dans d'autres pays pour combler les lacunes qui permettent aux criminels d'utiliser les paradis fiscaux à leur avantage.

• (1105)

Par exemple, de nouvelles lois et exigences réglementaires au Canada visant la propriété effective faciliteront les enquêtes sur le crime organisé et le recyclage des produits de la criminalité en permettant d'identifier les individus responsables.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Je vous remercie, monsieur Saghbini. Vos cinq minutes sont écoulées.

Surint. pr. Michael Saghbini: Je vous remercie, monsieur le président.

Je suis prêt à répondre aux questions.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Je vous remercie.

Nous entamons notre première série de questions de six minutes. La parole est à Mme Cobena.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Saghbini, je vous remercie de votre déclaration préliminaire. Vous m'avez ramenée à l'époque où je travaillais dans le secteur financier.

Je pense que vous avez mis le doigt sur le problème lorsque vous avez dit que ces criminels utilisent des méthodes très sophistiquées. Ils sont très rapides. Ils s'adaptent rapidement et leurs stratagèmes sont très complexes et évoluent constamment. Souvent, quand on prend du recul, on se demande comment les règles et les lois pourront évoluer assez rapidement pour les suivre, car ils mènent leurs activités partout dans le monde.

En même temps, pour le Canadien ordinaire qui travaille très fort, qui respecte les règles et qui paie ses impôts, il peut être extrê-

mement frustrant de savoir que le code fiscal est tellement complexe que seuls des experts dans ce domaine ou des personnes extrêmement riches qui sont en mesure de s'offrir les services d'avocats et de comptables experts pourront trouver des échappatoires et éviter de payer des impôts. C'est frustrant pour le Canadien ordinaire.

Voici donc ma question. Selon vous, quel est actuellement le plus grand risque en matière de recyclage des produits de la criminalité, d'évasion fiscale et de criminalité financière? Ces crimes se produisent toute la journée, tous les jours. Comment notre pays peut-il suivre la cadence?

Surint. pr. Michael Saghbini: Vous avez tout à fait raison. Les intervenants du crime organisé utilisent des méthodes très complexes pour mettre leur argent à l'abri. Ils utilisent des cryptomonnaies, qui sont très difficiles à suivre dans certains cas. Ils utilisent aussi différents types de portefeuilles qui ne sont pas ceux que nous connaissons et qui sont habituellement visibles.

Il devient donc très difficile de les suivre dans la structure des entreprises et, parfois, des avocats sont nommés dans ces entreprises, ce qui fait intervenir la question du secret professionnel, qui pose également problème.

Certains avocats le font de façon délibérée et d'autres non, ce qui rend la tâche très difficile pour les organismes d'application de la loi. Nous examinons la question du point de vue de la criminalité. Nous ne nous intéressons pas à l'évasion fiscale, car cela relève du mandat de l'Agence du revenu du Canada. Nous nous intéressons plutôt aux infractions sous-jacentes, comme le trafic de stupéfiants qui mène au recyclage des produits de la criminalité, les fraudes sophistiquées et les fraudes à grande échelle, qui sont des infractions qui permettent de déplacer des sommes d'argent importantes.

• (1110)

Sandra Cobena: Quel est le plus grand risque? Sur quels éléments les parlementaires devraient-ils se concentrer? Comme je l'ai dit, cela se produit toute la journée et tous les jours. Quelle est la meilleure façon de lutter contre ce problème?

Surint. pr. Michael Saghbini: J'aimerais demander à M. Babin de répondre à la question, car il fait partie de certains groupes de travail et il pourra peut-être vous donner une réponse plus détaillée.

S.é.-m. Chad Babin (Opérations criminelles de la Police fédérale, Criminalité financière, Gendarmerie royale du Canada): Je vous remercie.

L'un des risques ou défis les plus importants auxquels nous devons faire face est celui de la propriété effective. Il est très important de déterminer qui contrôle ou possède réellement certaines fiducies ou entreprises.

Certains pays à faible taux d'imposition autorisent des arrangements complexes de fiducies ou de registres d'entreprises, et il est donc très difficile pour la police de trouver les propriétaires réels de ces entités, en particulier lorsqu'elle doit traiter avec des partenaires internationaux dans certains pays.

Sandra Cobena: Avez-vous une idée du nombre d'enquêtes? Combien d'enquêtes menez-vous habituellement dans une année?

S.é.-m. Chad Babin: Je n'ai pas cette information sous la main, mais je vous la fournirai volontiers plus tard.

Sandra Cobena: D'accord.

Sur l'ensemble des enquêtes, en gros, en pourcentage, combien aboutissent à des condamnations?

S.é.-m. Chad Babin: Je ne le sais pas non plus. Le Service des poursuites pénales du Canada, ou SPPC, notre procureur de la Couronne ou les tribunaux devraient pouvoir vous fournir l'information.

Sandra Cobena: D'accord.

En moyenne, combien de temps dure une enquête?

S.é.-m. Chad Babin: C'est une bonne question. Certaines enquêtes peuvent être assez rapides, tandis que d'autres sont assez longues et durent des années. Même ce que j'appellerais une enquête relativement simple sur un crime financier peut durer des mois. Ce n'est pas une affaire qui se règle en une ou deux semaines. Dans la plupart des cas, plusieurs années peuvent s'écouler avant que les accusations ne soient portées devant les tribunaux.

Sandra Cobena: Merci.

Selon vous, dans le contexte de la criminalité financière et de ses répercussions sur l'économie et le régime fiscal du Canada, quelle est l'ampleur du problème que représente le recours à des paradis fiscaux extraterritoriaux et à l'évasion fiscale?

Surint. pr. Michael Saghbini: Je ne sais pas exactement combien d'argent se trouve dans des paradis fiscaux, mais c'est un problème qui a de grandes répercussions. On parle de recettes que nous ne voyons pas ou qui ne sont pas versées au gouvernement.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'évasion fiscale relève du mandat de l'Agence du revenu du Canada, ou l'ARC. De notre côté, nous enquêtons sur les crimes qui sont commis dans le but d'obtenir de l'argent qui est ensuite envoyé à l'étranger. Nous travaillons en collaboration avec l'ARC, mais l'évasion fiscale est une question qui relève entièrement de son mandat.

Sandra Cobena: J'ai une dernière question. Elle sera brève. Comment vous assurez-vous que ceux que l'on appelle les « acteurs malveillants » de notre société sont tenus responsables des crimes financiers qu'ils commettent?

Surint. pr. Michael Saghbini: Nous travaillons assidûment, en particulier dans les cas de fraude où, comme vous l'avez mentionné, des Canadiens respectueux de la loi se font escroquer, etc. Nous travaillons sans relâche pour que tous les gens qui commettent ces crimes soient tenus responsables selon les normes les plus élevées possibles.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Le temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Sawatzkym, qui sera suivi de M. Leitão.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci de votre présence aujourd'hui et de l'important travail que vous accomplissez.

Dans le budget de 2025, le gouvernement a proposé la création d'une agence canadienne contre les crimes financiers. Je me demandais si vous pouviez nous expliquer comment la GRC va mettre à profit son expertise en matière de criminalité financière auprès de cette nouvelle agence, de sorte que le Canada dispose de capacités modernisées pour enquêter sur l'évasion fiscale à l'étranger.

Surint. pr. Michael Saghbini: Évidemment, le projet en est encore à ses débuts et nous ne savons pas exactement quelle forme prendra l'agence.

Nous savons toutefois que nous ferons partie de la démarche. Nous possédons l'expertise voulue pour lutter contre la criminalité financière. Nous travaillerons étroitement avec la nouvelle agence, quelle que soit sa forme, et nous lui apporterons tout le soutien nécessaire pour qu'elle soit efficace et efficiente.

Jake Sawatzky: Avez-vous des recommandations sur ce que l'on peut faire pour en optimiser l'efficacité?

Surint. pr. Michael Saghbini: Il est difficile de formuler des recommandations précises. Je pense que tout travail de collaboration avec différents organismes qui nous permet à tous de mettre en commun nos connaissances est utile.

Comme on le fait dans un groupe de travail mixte, je pense qu'il est très important que nous nous réunissions avec tous nos partenaires et que nous puissions collaborer et travailler ensemble. Je pense que ce serait une situation idéale, où nous pourrions mettre en commun nos connaissances, nos ressources et nos pratiques exemplaires.

● (1115)

Jake Sawatzky: Merci beaucoup.

Je cède le reste de mon temps à M. Leitão.

[Français]

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci.

Bonjour, messieurs.

Je vous remercie de votre présence.

Monsieur Babin, au début de votre intervention, vous avez parlé d'un élément que je trouve, moi aussi, particulièrement important dans notre discussion: savoir qui est le propriétaire d'une entreprise qui, souvent, se cache derrière plusieurs sociétés-écrans.

Je ne veux pas vous mettre dans une situation délicate, alors je comprendrai si vous ne pouvez pas répondre à la question suivante: y a-t-il un échange de renseignements avec vos collègues des autres pays?

[Traduction]

S.é.-m. Chad Babin: Oui, nous échangeons des renseignements avec nos homologues étrangers, de façon informelle ou formelle. Étant donné que nous intervenons dans les premières étapes des enquêtes, l'échange informel de renseignements — ou ce que nous appelons « l'échange d'information entre services de police » — s'avère très utile pour trouver les propriétaires, selon le pays avec lequel nous travaillons.

Nous sommes membres de plusieurs réseaux. Je peux mentionner notamment l'ARIN, l'Asset Recovery Inter-Agency Network. Ce réseau nous permet de contacter les services de nombreux pays — plus d'une centaine — avec lesquels nous collaborons. Ils peuvent effectuer des vérifications dans les bases de données de la police en notre nom dans leur pays et nous renvoyer l'information afin que nous puissions commencer à enquêter sur tout lien avec le Canada provenant de ces pays, dont certains sont qualifiés de « paradis fiscaux ». Ils se montrent très coopératifs.

Carlos Leitão: D'accord. Merci.

L'un d'entre vous a mentionné, à juste titre, que les monnaies numériques constituent aujourd'hui un véritable casse-tête pour les autorités policières, car elles facilitent grandement les transferts d'argent anonymes. Évidemment, ce secteur est en grande partie non réglementé et différents pays commencent à chercher des moyens de le réglementer.

Au Canada, nous savons que le gouvernement fédéral et la Banque du Canada envisagent la mise en place d'un système de paiement en temps réel et d'une monnaie numérique plus efficace, mais qui serait entièrement réglementée.

Si nous voulons que les gouvernements et les banques centrales participent activement à la réglementation et au développement du monde des monnaies numériques, que recommanderiez-vous? Étant donné que vous avez observé ce monde de près, quels seraient, selon vous, les principaux éléments dont il faudrait tenir compte dans l'élaboration de futurs règlements?

Surint. pr. Michael Saghbini: C'est une question difficile. Je pense qu'il faudrait vraiment réfléchir à la forme que pourrait prendre un tel cadre.

Dès qu'il existe des règlements, dès que l'on doit lever son anonymat ou associer son nom à un compte, les choses deviennent plus faciles.

Quant à la forme que cela pourrait prendre, nous pourrions nous baser sur ce que nous avons observé dans le passé et sur les modus operandi des gens, déterminer quelles pratiques exemplaires nous pourrions proposer. Je pense que nous pourrions éventuellement y revenir à un moment donné, lorsque nous serons prêts, et formuler des recommandations du point de vue de l'application de la loi pour dire que si nous faisons telle ou telle chose dans ce contexte, cela nous aiderait. Nous serions ravis de le faire.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci. Le temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Garon, qui dispose de six minutes.

[Français]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, monsieur le président.

Messieurs, je vous remercie de votre présence.

J'aimerais revenir sur l'affaire KPMG, qui a eu lieu en 2020-2021. À l'époque, l'entreprise était soupçonnée d'avoir développé de forts stratagèmes d'évasion fiscale ou d'évitement fiscal. À l'époque, aux États-Unis, des accusations criminelles avaient été portées. Au Canada, l'Agence du revenu du Canada avait conclu une entente secrète avec KPMG, ce qui contrevenait aux règles de l'Agence elle-même — ça a été dévoilé, plus tard, dans des documents de la cour.

Quand on a demandé à la ministre du Revenu national si elle était disposée à utiliser son pouvoir d'enquête, elle avait répondu, devant le Comité, que les députés n'avaient qu'à s'enrôler dans la police s'ils n'étaient pas contents.

Ma première question est la suivante: est-ce que je ferais un bon policier? La réponse est non; vous n'avez donc pas besoin d'y répondre.

Ma deuxième question est la suivante: selon vous, est-ce que ça faciliterait votre travail si le ou la ministre du Revenu national utilisait davantage le pouvoir d'enquête qui lui est accordé par la loi?

Par ailleurs, n'êtes-vous pas d'avis que, même si les lois criminelles sont différentes d'un pays à l'autre, lorsqu'on porte des accusations criminelles aux États-Unis et que le Canada a une entente secrète et opaque à propos du même stratagème, ça nuit à l'image internationale du Canada en matière de lutte contre les crimes financiers?

• (1120)

[Traduction]

Surint. pr. Michael Saghbini: En ce qui concerne la manière dont l'Agence du revenu du Canada mène ses enquêtes et procède, nous ne savons pas comment les choses se sont déroulées. Comme nous l'avons mentionné dans notre déclaration préliminaire, l'évasion fiscale relève du mandat de l'Agence. Nous nous occupons du volet criminel et pas nécessairement de l'évasion fiscale, mais nous travaillons étroitement avec l'Agence. Lorsqu'elle mène une enquête sur l'évasion fiscale et qu'elle constate que des actes criminels ont été commis, elle nous renvoie le dossier et nous collaborons étroitement avec elle.

[Français]

Jean-Denis Garon: Quand les États-Unis portent des accusations criminelles, que l'Agence du revenu du Canada conclut une entente secrète, ce qui contrevient aux règles de l'Agence elle-même, et que la ministre n'utilise pas son pouvoir d'enquête, n'est-ce pas là une façon pour le politique ou l'Agence de vous empêcher de mener une enquête criminelle?

[Traduction]

Surint. pr. Michael Saghbini: Dans ce cas précis, je ne connais pas les détails. L'Agence mène son enquête indépendante et si elle constate que les faits révélés au cours de son enquête constituent des actes criminels, elle transmettra le dossier à la GRC et nous collaborerons étroitement avec elle dans le cadre de toute enquête...

[Français]

Jean-Denis Garon: Ce que je comprends, c'est que, si l'Agence du revenu du Canada avait de l'information voulant qu'il y ait pu y avoir des cas d'activités criminelles et qu'elle décidait, pour une raison ou une autre, de ne pas vous transmettre le dossier, vous ne pourriez pas faire enquête.

[Traduction]

Surint. pr. Michael Saghbini: Si nous constatons que des activités criminelles sont liées à un cas d'évasion fiscale, alors oui, nous mènerons une enquête parallèlement à celle de l'Agence.

[Français]

Jean-Denis Garon: Vous auriez quand même besoin de l'information que l'Agence pourrait vous fournir. N'est-ce pas?

[Traduction]

Surint. pr. Michael Saghbini: C'est possible. Je ne peux pas forcer l'Agence à nous fournir des renseignements si cela ne relève pas de son mandat, ou si elle les a reçus d'un partenaire qui ne peut pas nous les communiquer. Diverses situations peuvent faire en sorte qu'elle ne puisse pas les transmettre. Je ne peux pas me prononcer sur ce cas précis, mais il est possible qu'elle ne puisse pas le faire pour une raison quelconque. Je ne sais pas exactement comment elle les a obtenus. Je ne peux rien dire à ce sujet.

[Français]

Jean-Denis Garon: J'aimerais revenir sur la question des cryptomonnaies stables, c'est-à-dire les monnaies virtuelles qui utilisent la technologie de la chaîne de blocs. Comme on le sait, le gouvernement a annoncé son intention d'avoir une cryptomonnaie stable réglementée.

Si les gens utilisent la cryptomonnaie, c'est surtout parce qu'il y a des frictions avec les systèmes SWIFT et IBAN, par exemple. Comme il est difficile de faire des virements internationaux, les gens se sont tournés vers les cryptomonnaies stables. Personnellement, j'ai l'impression que la nature de la réglementation qui va être appliquée par la Banque du Canada, c'est tout simplement pour s'assurer que ces cryptomonnaies stables sont bien adossées à des dollars canadiens et que cela ne touchera pas la stabilité des systèmes monétaire et financier canadiens.

Le fait de normaliser ces monnaies à l'aide d'une réglementation, en s'assurant qu'elles demeurent stables, ne revient-il pas, d'une certaine façon, à accepter l'existence d'outils financiers qui vont à la fois faciliter les virements légitimes et faciliter ou rendre plus stable la valeur des virements qui servent à camoufler l'évasion fiscale, la corruption ou les produits de la criminalité? Cela ne vient-il pas normaliser la chose?

• (1125)

[Traduction]

Surint. pr. Michael Saghbini: L'utilisation de la cryptomonnaie en soi n'est évidemment pas illégale. On peut acheter un véhicule en utilisant des bitcoins. Tout dépend de la manière dont on a obtenu l'argent. A-t-on vendu des stupéfiants pour gagner ses 100 millions de dollars et les a-t-on convertis en cryptomonnaie? Là est la question. La question n'est pas nécessairement de savoir si une monnaie est stable ou instable. Elle concerne davantage notre capacité à suivre les fonds illégaux.

[Français]

Jean-Denis Garon: Le fait d'avoir une cryptomonnaie stable officielle, ce n'est pas de nature à nuire ou à faciliter votre travail. Si je comprends bien, c'est autre chose complètement.

[Traduction]

Surint. pr. Michael Saghbini: Encore une fois, tout dépend de la situation. Que la cryptomonnaie soit stable ou non n'a aucune importance. De notre point de vue, en tant que membres des forces de l'ordre, nous nous intéressons au crime qui est commis pour que cet argent soit converti en cryptomonnaie, quel que soit le nom qu'on lui donne. Quant aux autorités qui déterminent si elle est stable ou instable, en fin de compte, pour notre part, nous nous intéressons aux activités criminelles qui ont permis de gagner cet argent et à la manière dont il est déplacé. Ce n'est qu'un outil pour le faire.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Lefebvre, qui dispose de cinq minutes.

[Français]

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Comme on l'a dit au cours des dernières minutes, les méthodes sont de plus en plus sophistiquées. On a parlé de la cryptomonnaie, une réalité relativement nouvelle. On a parlé de retracer la prove-

nance des cryptomonnaies et de voir de quelle façon elles ont été transformées.

En tant qu'élus, de quelle façon pourrions-nous vous aider et être vos partenaires? Quel genre de réglementation pourrait faciliter votre travail?

[Traduction]

Surint. pr. Michael Saghbini: Je vais céder la parole au sergent d'état-major Babin, qui a peut-être quelques idées à ce sujet, compte tenu des groupes avec lesquels il travaille.

S.é.-m. Chad Babin: Nos partenaires du gouvernement du Canada et nous-mêmes examinons toujours toute modification législative permettant d'améliorer l'accès aux transactions bancaires, y compris aux transactions en cryptomonnaie. Nous collaborons également avec bon nombre de nos partenaires du gouvernement du Canada dans le cadre d'efforts visant à perturber les activités criminelles, en particulier celles liées aux mouvements de fonds. Si nous ne sommes pas en mesure de mener une enquête criminelle, nous examinons comment les différents pouvoirs des divers ministères du gouvernement du Canada peuvent être utilisés pour atténuer la criminalité, la prévenir et, essentiellement, rendre les activités criminelles difficiles à mener au Canada afin que les gens y renoncent ou passent à autre chose.

De plus, la police utilise toujours beaucoup les outils de traçage ou d'analyse améliorés. Les cryptomonnaies sont traçables et nous faisons ce travail. Nous utilisons différentes technologies à cette fin, notamment en explorant les possibilités offertes par l'intelligence artificielle pour créer des réseaux.

[Français]

Eric Lefebvre: Merci beaucoup.

Dans un communiqué de presse du 6 novembre dernier, vous avez mentionné que « les gens signalent seulement 5 à 10 % des incidents de fraude et de cybercriminalité au Canada ». Vous avez également mis en place le nouveau Système national de signalement des incidents de cybercriminalité et de fraude.

Pourriez-vous nous parler un peu de ce nouveau système?

[Traduction]

Surint. pr. Michael Saghbini: Nous pouvons vous revenir là-dessus. Je voudrais vous donner une réponse complète, s'il nous est possible de vous fournir une réponse par écrit, au sujet de l'organisation internationale. Pouvez-vous me donner plus de détails sur le groupe dont vous parlez?

[Français]

Eric Lefebvre: Un communiqué de presse publié le 6 novembre par la Gendarmerie royale du Canada annonçait le lancement du nouveau Système national de signalement des incidents de cybercriminalité et de fraude.

[Traduction]

Surint. pr. Michael Saghbini: D'accord.

[Français]

Eric Lefebvre: J'aimerais que vous fassiez un bref survol du nouveau système que vous avez mis en place.

[Traduction]

Surint. pr. Michael Saghbini: Je suis désolé. J'avais mal compris votre question.

Eric Lefebvre: Ce n'est pas grave.

Surint. pr. Michael Saghbini: Les gens peuvent signaler des fraudes et tout ce qu'ils peuvent avoir observé au Centre canadien pour la cybersécurité. Comme nous le savons, diverses fraudes sont commises, qu'il s'agisse de messages prétendument envoyés par une banque ou d'escroqueries sentimentales. Le Centre pour la cybersécurité offre un guichet unique qui lui permet de recevoir tous ces signalements de fraude.

Ensuite, l'information est transmise, si nécessaire, au service de police compétent. Si les faits se sont produits dans la ville de Montréal, par exemple, nous collaborons avec la police de Montréal. Quel que soit le lieu où le crime a été commis, nous collaborons avec le service de police compétent afin de répartir les plaintes et de permettre à la police de traiter toutes ces plaintes.

Pour ce qui est des statistiques, je n'en ai pas. Je crois comprendre que le système fonctionne bien. Comme je l'ai dit, le fait d'avoir un point de contact unique qui permet au grand public de savoir où s'adresser est une mesure très efficace et efficiente.

• (1130)

[Français]

Eric Lefebvre: On a affirmé que les paradis fiscaux étaient une méthode pour faire payer des impôts au Canada.

Que pensez-vous d'une telle déclaration?

[Traduction]

Surint. pr. Michael Saghbini: Je ne peux pas me prononcer là-dessus. C'est une question qui relève plutôt de l'Agence du revenu du Canada, en ce qui concerne l'argent à l'étranger et les paradis fiscaux.

Comme je l'ai dit, nous nous occupons des actes criminels qui permettent d'obtenir l'argent qui est envoyé à l'étranger, mais les questions relatives à l'évasion fiscale et aux paradis fiscaux relèvent davantage de l'Agence du revenu du Canada.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de M. MacDonald, qui dispose de cinq minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, monsieur le président. Merci aux témoins.

Dans le budget de 2025, nous avons proposé l'élaboration d'une stratégie nationale antifraude. Rien qu'en 2024, les Canadiens ont perdu 643 millions de dollars à cause de la fraude, ce qui représentait une hausse de 300 % depuis 2020. On estime que seulement une petite partie de ces fraudes sont déclarées et font l'objet d'une enquête.

Du point de vue de la GRC, quels sont les facteurs qui expliquent cette montée des activités frauduleuses, en particulier celles qui ciblent les aînés? Comment vos services policiers s'adaptent-ils aux enquêtes sur ces fraudes de haute technologie?

Surint. pr. Michael Saghbini: Le problème avec ces fraudes, c'est qu'elles deviennent de plus en plus sophistiquées, de plus en plus difficiles à détecter. Souvent, elles se produisent dans des pays avec lesquels les forces de l'ordre et le gouvernement canadiens n'ont pas de relations. Cela rend les choses extrêmement difficiles. De plus, dans certains de ces pays, la corruption est endémique, de sorte que si nous faisons appel à la police locale, il n'en résulte rien.

Dans certains cas, le gouvernement ou la police peuvent être impliqués. C'est donc extrêmement difficile.

Je pense qu'il y a aussi les efforts de communication que nous devons vraiment mener auprès de nos aînés et même de nos jeunes qui utilisent des téléphones cellulaires. Ils vont tellement vite. Ils cliquent sans même savoir sur quoi ils cliquent. Et avant même de s'en rendre compte, ils se retrouvent victimes d'une arnaque ou quelque chose d'accès à leur téléphone ou à leurs renseignements bancaires. Je pense qu'informer les gens est un aspect très important pour nous.

Ce sont des affaires très longues. Dans certains cas, les fraudeurs utilisent différents serveurs de messagerie pour que l'on ne sache pas d'où ils viennent. Encore une fois, se trouvent-ils dans un pays avec lequel nous ne pouvons pas collaborer? Leur méthode est sophistiquée. Dans les cas où nous les trouvons, nous menons bien sûr des enquêtes très sérieuses et nous les poursuivons. Du côté des poursuites, lorsque vous avez affaire à quelque chose d'aussi sophistiqué, cela devient une affaire très complexe pour la Couronne. Elle peut s'éterniser. Il y a la question des divulgations lorsque l'on traite avec d'autres pays et de ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas communiquer. L'affaire devient très compliquée.

Kent MacDonald: Votre réponse m'amène à un autre sujet, même s'il s'éloigne quelque peu de celui de l'évitement fiscal.

J'ai eu des échanges avec des électeurs qui sont très préoccupés par la sextorsion et le projet de loi sur les préjudices en ligne qui a été présenté l'année dernière et qui n'a pas été adopté. Nous allons maintenant proposer un nouveau projet de loi. Je me demande si vous pourriez nous donner votre point de vue sur la capacité de poursuivre ces délinquants qui peuvent être basés dans un pays étranger — au Nigeria par exemple, dans le cas qui m'intéresse. À qui incombe la responsabilité? Doit-elle incomber aux fournisseurs de plateformes? Je parle ici des jeunes ou des adolescents.

• (1135)

Surint. pr. Michael Saghbini: Je pense que tout le monde a un rôle à jouer à cet égard. Les fournisseurs de services ont également un rôle à jouer. Vous avez tout à fait raison. Il serait difficile de traiter avec certains des pays dont nous parlons. Les criminels en question utilisent ces pays, car ils savent qu'il est difficile pour les forces de l'ordre de collaborer avec eux parce qu'il y a de la corruption et que les deux pays n'entretiennent pas de relations.

Nous avons des agents de liaison dans différents pays partout dans le monde. Il y a un directeur dans une région qui est responsable de cinq à sept pays. Nous nous rendons régulièrement dans ces pays pour établir des relations, mais il y a encore fort à faire pour les établir et convaincre les pays hôtes de collaborer avec nous. Je pense qu'il y a beaucoup de corruption et qu'il est dans leur intérêt de maintenir le statu quo.

Kent MacDonald: Enfin, pour en revenir au blanchiment d'argent, dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné que vous collaborez avec l'Agence du revenu du Canada, le CANAFE et d'autres organismes, y compris les organismes de réglementation provinciaux, bien sûr, pour enquêter sur ces crimes financiers complexes. Quelles améliorations législatives recommanderiez-vous aux députés d'adopter pour améliorer vos capacités d'enquête?

S.é.-m. Chad Babin: Il nous serait très utile d'avoir accès plus facilement et plus rapidement aux dossiers fiscaux.

Le vice-président (Jasraj Hallan): C'est maintenant au tour de M. Garon, qui dispose de deux minutes et demie.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le président.

Monsieur Saghbini, nos collègues libéraux ont mentionné la création d'une nouvelle infrastructure qui va permettre de mieux lutter contre la fraude. C'est le ministre des Finances et du Revenu national qui en a fait l'annonce. De plus, le gouvernement a publié plus tôt cette année sa stratégie de lutte contre la fraude.

De notre côté, nous étions un peu dubitatifs quant à cette annonce. En effet, nous avons l'impression que c'est essentiellement une réorganisation des structures administratives, mais qu'il n'y a toujours pas de nouvelles ressources financières allouées au fonctionnement de cette agence.

J'aimerais parler de la lutte contre les crimes financiers ou les fraudes. Comparativement aux autres pays avec lesquels vous travaillez, le Canada fait-il partie des pays où le gouvernement investit beaucoup dans les corps policiers et les divers intervenants pour lutter contre la fraude? Êtes-vous d'avis que le gouvernement du Canada devrait réinvestir de façon importante pour mieux vous outiller, d'autant plus que votre travail est de plus en plus complexe?

[Traduction]

Surint. pr. Michael Saghbini: Je ne veux pas parler au nom d'autres organisations ou d'autres groupes, mais je peux vous dire que la GRC examine sans cesse ses ressources et détermine la meilleure façon de les utiliser. À l'heure actuelle, au sein de notre groupe de la criminalité financière et d'autres groupes, je dirais que nous disposons d'un effectif suffisant là où nous en avons besoin.

Nous cherchons constamment à comprendre comment les crimes évoluent. Aujourd'hui, nous pourrions mener une grande enquête sur la cryptomonnaie. Nous pourrions faire appel à certains de nos spécialistes du blanchiment d'argent et augmenter nos ressources humaines — si vous voulez —, et vice versa.

Nous nous adaptons constamment et nous cherchons à déterminer où nous pouvons mieux utiliser nos ressources.

[Français]

Jean-Denis Garon: Monsieur Saghbini, plus succinctement, dans le monde financier complexe d'aujourd'hui, jugez-vous que la GRC manque de ressources financières pour accomplir pleinement sa mission?

[Traduction]

Surint. pr. Michael Saghbini: Si vous me demandez mon avis, je pense qu'il est toujours plus efficace de disposer de plus de ressources, quel que soit le domaine. Il est évident que l'on peut toujours faire plus avec plus, mais je pense que nous disposons des ressources nécessaires pour mener à bien nos activités présentement.

Les technologies évoluent constamment. Vous avez parlé des technologies. Il y a des technologies que nous cherchons toujours à améliorer, lorsqu'il s'agit du traçage des cryptomonnaies et des portefeuilles de cryptomonnaie, par exemple. Il y a des choses que nous cherchons toujours à améliorer, car, comme vous le savez, lorsque les criminels ont une longueur d'avance, c'est presque comme le jeu du chat et de la souris. Nous essayons toujours de les rattraper.

• (1140)

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, monsieur Saghbini. Le temps est écoulé.

Surint. pr. Michael Saghbini: Merci.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Nous passons à M. Kelly pour cinq minutes.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Merci, monsieur le président.

Trouvez-vous qu'il est courant que les organisations criminelles sur lesquelles vous enquêtez utilisent des paradis fiscaux, à la fois pour cacher leurs gains aux forces de l'ordre et pour éviter de payer des impôts?

Surint. pr. Michael Saghbini: Je peux commencer, puis M. Babin pourra peut-être intervenir.

Oui, je crois qu'elles utilisent les paradis fiscaux pour cacher et blanchir leur argent. Elles utilisent également les échanges de cryptomonnaies. C'est un autre élément. Bref, la réponse est oui.

Je ne sais pas si vous souhaitez ajouter quelque chose, monsieur Babin.

Pat Kelly: C'est bien. C'est une bonne réponse, une réponse complète.

Cela m'amène à ma prochaine question. Il y a quelques semaines, l'Agence du revenu du Canada nous a dit qu'il n'y avait eu que 14 poursuites pour évasion fiscale à l'étranger depuis 2000, ce qui représente un peu moins de trois cas par année. Prenons même la plus vaste catégorie de dossiers sur lesquels vous enquêtez. À quelle fréquence portez-vous des accusations pour évasion fiscale, fraude, blanchiment d'argent et toutes les autres infractions qui relèvent de votre mandat?

Surint. pr. Michael Saghbini: Il faut faire la distinction entre les infractions sous-jacentes et le blanchiment d'argent, d'une part, et le simple fait de placer son argent dans un paradis fiscal, d'autre part. Pour nous, le fait d'avoir de l'argent dans un paradis fiscal est en soi une question qui relève du mandat de l'Agence du revenu du Canada. Ce n'est pas un crime.

Pat Kelly: J'aimerais savoir à quelle fréquence votre organisme, en tant qu'organisation nationale de premier plan, enquête sur ces infractions sous-jacentes, qui peuvent varier grandement.

Surint. pr. Michael Saghbini: Nous devons vous fournir les données, si c'est ce que vous recherchez. Nous ne les avons pas sous la main. Ensuite, je pense que l'important au sujet de votre question, si je peux me permettre, c'est... Parliez-vous des poursuites par rapport aux accusations?

Pat Kelly: Oui.

Surint. pr. Michael Saghbini: Ce sont deux choses différentes.

Pat Kelly: Je comprends, mais les accusations, c'est votre travail. C'est pourquoi je vous pose des questions sur les accusations.

Surint. pr. Michael Saghbini: Exactement.

Nous pouvons vous répondre plus tard. Nous n'avons pas ces données sous la main.

Pat Kelly: D'accord. Permettez-moi de vous poser une question au sujet de la collaboration avec l'Agence du revenu du Canada. Vous enquêtez sur des infractions sous-jacentes. Vous laissez à l'Agence le soin de s'occuper des cas simples où des personnes ne paient pas d'impôt sur des profits réalisés légalement. C'est l'affaire de l'Agence du revenu du Canada. Cependant, vous vous occupez de cas où les profits ont été réalisés illégalement.

Dans le cadre de votre collaboration, transmettez-vous des renseignements à l'Agence du revenu du Canada ou en recevez-vous de sa part? Je présume que vous lui envoyez des dossiers.

Surint. pr. Michael Saghbini: Nous envoyons effectivement des dossiers à l'Agence. Elle nous en envoie également. Imaginons, par exemple, qu'elle enquête sur une simple fraude fiscale et qu'elle découvre un élément criminel. Elle nous transmet alors le dossier. Cela fonctionne dans les deux sens. Parfois, nous collaborons, et parfois, nous travaillons de manière indépendante.

Pat Kelly: J'ai beaucoup de questions et peu de temps.

Je voudrais vous interroger au sujet des institutions financières. Comment décririez-vous le degré de coopération dont vous bénéficiez?

Tout comme Mme Cobena, j'ai travaillé dans le secteur financier et j'ai toujours eu l'impression que les banques hésitaient à communiquer des renseignements sur ce qui se passe au sein de leur institution dans des cas de fraude.

Trouvez-vous que les banques coopèrent? La situation s'améliore-t-elle ou empire-t-elle?

Surint. pr. Michael Saghbini: Les banques coopèrent très bien avec nous. Dans le cadre du Partenariat intégré sur le renseignement en matière de blanchiment d'argent, ou PIRBA, qui a été annoncé, nous collaborons étroitement avec les banques sur l'échange de renseignements. Nous sommes en train... Nous travaillons à des ententes d'échange de renseignements avec les banques afin d'améliorer notre partenariat.

Pat Kelly: Vous avez des ententes qui n'ont pas encore été mises en œuvre, mais vous y travaillez.

Surint. pr. Michael Saghbini: Oui, c'est exact.

Pat Kelly: D'accord. J'ai une dernière question, qui rejoint une question posée plus tôt au sujet des étapes législatives. Je pense que M. MacDonald a posé une question à ce sujet.

L'un des anciens ministres des Finances a demandé un examen de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Il est grand temps de l'examiner. L'examen n'a pas eu lieu. On dirait que le gouvernement actuel, sous la direction du nouveau ministre, n'a pas rouvert le dossier.

Dans quelle mesure est-ce important d'effectuer cet examen, et qu'aimeriez-vous qui en ressorte?

• (1145)

S.é.-m. Chad Babin: Il est toujours important d'examiner les lois et de les tenir à jour. Par ailleurs, dans le cadre de tout examen dans notre milieu, l'échange de renseignements est toujours un facteur clé à prendre en considération.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci.

Nous passons maintenant à M. Turnbull, pour cinq minutes.

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur le surintendant principal, je vais commencer par vous. Vous avez mentionné dans votre déclaration préliminaire que des progrès ont été réalisés grâce aux nouvelles lois et aux nouveaux règlements.

Je sais que le registre des propriétaires bénéficiaires est sur le point d'entrer en vigueur et d'être prêt à utiliser — d'ici la fin de 2025, c'est-à-dire cette année. C'est pour très bientôt. Vous avez manqué de temps, mais vous aviez commencé à dire que c'est l'un des outils que vous qualifiez d'utiles dans ces cas très complexes.

Pourriez-vous nous dire à quel point le registre des propriétaires bénéficiaires sera utile pour vos enquêtes?

Surint. pr. Michael Saghbini: Oui, absolument, et je vous remercie de la question.

Un registre nous permet de démêler le casse-tête — si je puis m'exprimer ainsi — ou d'éplucher les couches de l'oignon pour essayer de déterminer qui dirige réellement ces entreprises. Autrement, le portrait de la situation est extrêmement stratifié.

Ce registre, seul, peut sembler être un outil rudimentaire, mais il est simple et fiable, et il nous permet de bien mener nos enquêtes.

Ryan Turnbull: Excellent.

Je pense que des ressources fédérales supplémentaires sont consacrées à la poursuite des « facilitateurs professionnels, » comme on les appelle. Ce sont les avocats, les comptables, les consultants et les autres personnes qui aident leurs clients à mettre en place ces structures complexes qui permettent d'éviter ou de frauder le fisc.

Pouvez-vous nous dire s'il y a eu des progrès à cet égard?

S.é.-m. Chad Babin: Oui. Nous travaillons avec l'ARC par l'entremise de nos EIEBA, nos Équipes intégrées d'enquête sur le blanchiment d'argent. Elles se trouvent partout au pays et dans des régions clés. Leur mandat est d'enquêter sur les blanchisseurs d'argent et les facilitateurs professionnels. Elles existent depuis environ cinq ans, je crois, et nous connaissons beaucoup de succès grâce à ces unités. Le Projet Collecteur est un bon exemple de dossier dont s'occupe l'une de ces unités — celui dont le surintendant principal a parlé.

Ryan Turnbull: Excellent. On dirait que ces deux initiatives sont utiles et permettent de faire des avancées.

Qu'en est-il de la Stratégie nationale antifraude pangouvernementale que nous avons annoncée et de l'Agence contre les crimes financiers? Pensez-vous que ces outils vous aideront à sévir contre certains de ces crimes financiers complexes?

Surint. pr. Michael Saghbini: Je pense que l'Agence contre les crimes financiers nous permettra de coopérer avec le secteur civil ayant une expertise potentielle qui pourrait nous aider dans certaines enquêtes complexes. Les possibilités sont multiples en matière de fraude. Combien de fois par jour recevons-nous tous des courriels ou des messages textes frauduleux?

Dans ce contexte, je pense qu'il pourrait être utile de compter sur une sorte de centre d'échange d'information pour examiner cet enjeu. En effet, je suis sûr que certains des contrevenants qui commettent ces fraudes commettent non pas une seule fraude, mais plusieurs fraudes. Cette collaboration nous permettra de mettre en commun tous les renseignements.

Ryan Turnbull: Je sais que nous nous sommes également engagés à embaucher 1 000 agents supplémentaires de la GRC et à accroître les ressources du Service fédéral des poursuites, que vous avez mentionné plus tôt. Je suppose que ces ressources vont vous aider dans vos enquêtes. De plus, vous avez mentionné plus tôt que vous estimez avoir suffisamment de ressources dans votre unité, mais pouvez-vous nous dire en quoi ces ressources supplémentaires nous aideront à lutter contre l'évasion fiscale?

Surint. pr. Michael Saghbini: D'après les renseignements que nous avons vus, des 1 000 nouveaux employés, environ 150 seront affectés à l'équipe des crimes financiers. Nous ne savons pas encore où ces ressources... Lorsque nous saurons dans quelles équipes ces ressources seront envoyées, nous évaluerons plus en détail à quoi elles seront affectées. Il est important pour nous de faire le point pour voir où nous devons grossir nos rangs.

• (1150)

Ryan Turnbull: Le Service fédéral des poursuites... Je suppose que l'augmentation aidera à poursuivre certains... Je sais que d'autres membres du Comité ont mentionné...

Surint. pr. Michael Saghbini: Je ne veux pas parler au nom de l'organisation, mais je suppose que, s'il y a plus de procureurs, les tribunaux pourront entendre plus de causes. Ce n'est qu'une hypothèse.

Ryan Turnbull: C'est certainement ce qui a motivé le gouvernement à prendre des engagements supplémentaires, alors c'est formidable.

Pouvez-vous nous donner des précisions supplémentaires sur d'autres progrès dont vous avez parlé dans votre déclaration préliminaire, mais que vous n'avez pas eu l'occasion de décrire dans leur intégralité? Je pense que vous alliez parler d'un certain nombre d'autres éléments, mais vous pourriez peut-être aussi aborder à nouveau des points que vous avez soulevés.

Surint. pr. Michael Saghbini: J'avais presque terminé ma déclaration.

Nos partenariats à l'échelle internationale et nationale se sont grandement améliorés: nous travaillons en plus étroite collaboration avec nos partenaires, surtout dans le dossier des cryptomonnaies. Nous offrons beaucoup de formation, et certains de nos partenaires municipaux, provinciaux et internationaux y participent. Ces événements ont aussi l'avantage de renforcer notre réseau. Les collègues de la PPO ou de la SQ, ou les participants à notre cours, peuvent communiquer avec nous ou avec un autre participant après la formation. Nous mettons sur pied ces réseaux d'experts en criminalité financière.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci.

Chers collègues, nous avons assez de temps pour une autre série de questions, alors si vous en convenez tous, je pense que nous pourrions accorder trois minutes à chaque parti.

Des députés: D'accord.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Je cède la parole aux conservateurs pour trois minutes. Allez-y, madame Cobena.

Sandra Cobena: Merci, monsieur le président.

Nous avons été interrompus lors du dernier échange, alors que nous discutons de la façon de tenir ces contrevenants responsables. Bien sûr, la préoccupation est... De votre côté, le nombre d'enquêtes ou d'accusations est trop faible. Parfois, les acteurs malveillants se

font seulement taper sur les doigts. Ou encore, ils se font accuser d'avoir commis un délit, se voient infliger une amende et se disent: « Eh bien, c'est le prix à payer pour faire des affaires. » En effet, il est très rentable de se livrer à des crimes financiers et à de l'évitement fiscal.

Pouvez-vous nous dire comment nous pouvons punir ces malfaiteurs?

Surint. pr. Michael Saghbini: Du côté des forces de l'ordre, toutes les plaintes que nous recevons... Bien entendu, nous les prenons très au sérieux, nous menons pleinement les enquêtes et nous portons des accusations. Les étapes suivantes — le processus judiciaire et la détermination de la peine — ne sont pas de notre ressort. Cependant, je peux vous assurer que, lorsque nous recevons des plaintes, nous faisons enquête au mieux de nos capacités et nous portons des accusations. Encore une fois, ce qui se passe par la suite ne relève pas de nous.

Sandra Cobena: Si vous pouviez soumettre au Comité les statistiques et les données, ce serait formidable, puisqu'elles nous donneraient une idée du problème.

Par ailleurs, le nombre de crimes financiers a augmenté. Pouvez-vous nous parler de...? Pourquoi pensez-vous que c'est le cas? Qu'est-ce qui explique cette augmentation?

Surint. pr. Michael Saghbini: Je pense qu'une partie du problème — et, monsieur Babin, vous pouvez intervenir également —, c'est que tout se fait désormais par voie électronique. La plupart des consommateurs effectuent leurs opérations bancaires en ligne. La plupart des gens utilisent leurs téléphones et leurs courriels. Nous sommes plus susceptibles d'être victimes de fraude, simplement en raison de la quantité de données et d'appareils électroniques que nous utilisons quotidiennement. De nos jours, des personnes âgées ne savent pas nécessairement comment se servir de ces technologies. L'intelligence artificielle est une réalité, ainsi que les hypertrucages. Nous pourrions passer l'après-midi à parler des façons dont on peut se faire frauder. Je pense que les technologies modernes et le fait qu'elles sont facilement accessibles ou exploitables rendent la fraude plus courante.

Sandra Cobena: Je vous remercie de cette réponse.

D'après votre expérience, quelles faiblesses des systèmes d'entreprises, financiers et de déclaration du Canada sont le plus souvent exploitées par des particuliers ou des sociétés se servant de paradis fiscaux à l'étranger pour commettre des crimes financiers?

S.é.-m. Chad Babin: Ici encore, il s'agit de la propriété effective et de la transparence des fiducies.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci.

Nous passons maintenant à M. Sawatzky, pour trois minutes.

Jake Sawatzky: Merci, monsieur le président.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur l'augmentation du nombre d'hypertrucages faits à partir de l'IA? Quelles sont certaines des méthodes les plus couramment utilisées?

Surint. pr. Michael Saghbini: Parmi les escroqueries que nous avons vues, mentionnons les hypertrucages à partir de l'IA qui utilisent la reconnaissance vocale. Si une banque, disons, a une fonction de reconnaissance vocale, quelqu'un pourrait utiliser la voix d'un autre client pour s'identifier. Nous avons vu des courriels envoyés à une entreprise qui disaient: « Hé, je suis untel, le PDG. Pouvez-vous s'il vous plaît transférer 50 000 \$ à cette compagnie? Elle vient de faire ceci ou cela pour nous. »

À l'heure actuelle, la tendance est aux hypertrucages faits à partir de l'IA et à la reconnaissance faciale et vocale. Je ne sais pas quelle sera la prochaine étape de cette technologie. Elle pourrait se complexifier ou se perfectionner, mais c'est ce que nous voyons à la surface en ce moment.

● (1155)

Jake Sawatzky: Merci.

En ce qui concerne les escroqueries par message texte, je sais que bien des gens reçoivent... En fait, même pendant cette conversation, j'ai reçu un message texte frauduleux disant: « Nous embauchons. » D'où viennent ces messages? Quelle est la première étape pour essayer d'empêcher la réception de ces messages textes?

Surint. pr. Michael Saghbini: C'est une excellente question.

Nous travaillons avec certaines entreprises de télécommunications pour savoir comment la tromperie est rendue possible, comment les numéros de téléphone sont usurpés. Bien entendu, si vous rappelez le numéro duquel vous avez reçu un message texte, la personne qui décrochera dira: « Bonjour. » Vous demanderez: « Hé, est-ce que vous venez de m'appeler? » Puis, elle vous répondra: « Non, ce n'était pas moi. » De toute évidence, le numéro de téléphone de l'interlocuteur a été usurpé.

Nous essayons de comprendre ce qui se passe avec l'aide des entreprises de télécommunications. Nous pensons qu'une grande partie de ces messages viennent d'outre-mer. Certains pourraient venir du Canada, mais nous essayons de le déterminer en partenariat avec nos entreprises de télécommunications.

Jake Sawatzky: Une personne impliquée dans cette escroquerie peut-elle faire l'objet d'accusations?

Surint. pr. Michael Saghbini: Oui, absolument.

Il faut enquêter pour voir ce qu'il en est. Il se peut que cette personne embauche vraiment du personnel et qu'elle ait reçu votre curriculum vitae. Ce serait différent d'une situation où un message texte dirait: « Hé, cliquez sur ce lien, qui vous amènera sur un site. Nous devons prendre le contrôle de votre ordinateur parce que vous avez un virus. » D'un seul coup, les malfaiteurs ont accès à toutes vos données. Les accusations dépendent de chaque situation.

Jake Sawatzky: Pour que les malfaiteurs soient inculpés, le destinataire doit-il s'être fait escroquer, ou le simple envoi d'un message texte dans l'espoir d'escroquer autrui suffit-il pour que des accusations soient portées?

Surint. pr. Michael Saghbini: Il faudrait analyser la situation. Il faudrait voir comment... Je précise que nous considérons l'usurpation d'un numéro de téléphone comme une infraction en soi — l'usurpation de numéros de téléphone de particuliers, l'envoi de pourriels, etc.

Ces infractions sont si fréquentes que, pour établir la priorité accordée à ces tromperies... Il est important de pouvoir protéger les personnes les plus vulnérables.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci. Le temps est écoulé.

Le prochain intervenant est M. Garon, qui dispose de trois minutes.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le président.

Monsieur Saghbini, on parle beaucoup de cryptomonnaie et de grands trucs internationaux — c'est un peu à la mode — mais il y a

aussi des fraudes téléphoniques et des actes criminels qui sont commis envers les aînés, par exemple. Récemment, l'Association des banquiers canadiens, en collaboration avec la GRC et d'autres organismes, a mis sur pied une campagne de publicité pour sensibiliser tout le monde, qu'il s'agisse des opérateurs de téléphonie ou des opérateurs Internet. On veut que tout le monde soit sur le pied de guerre pour s'assurer que les fraudes ne sont pas commises. Personnellement, je suis en faveur de cette bonne initiative. J'ai même parrainé l'événement français qui a eu lieu sur la Colline.

Toutefois, je trouve qu'on responsabilise peu les banques. Comme vous l'avez dit, tout le monde doit fournir sa part d'efforts. Quand il y a une fraude, par exemple qu'on retire trois fois un montant de 5 000 \$ un vendredi en pleine nuit, la banque se retourne contre le citoyen ou la personne aînée. C'est ce qui est arrivé à une entrepreneure de ma circonscription: on a retiré plus d'argent que ce qu'elle avait dans son compte. Sa banque l'a poursuivie et lui a dit qu'elle était responsable. Cette personne a été complètement mise à terre par la banque.

Ce que ce genre de situation nous montre, c'est qu'il faudrait responsabiliser les banques. Si les banques étaient en partie responsables de ces pertes financières, peut-être qu'elles mettraient en place davantage de mécanismes de prévention.

Pensez-vous que le fait de rendre les banques plus responsables pourrait permettre de réduire les fraudes? Finalement, lors d'une fraude plus traditionnelle, l'argent a été retiré d'un compte provenant de chez elles.

[Traduction]

Surint. pr. Michael Saghbini: Je comprends tout à fait. Dans ces cas, il est très important que l'infraction soit signalée à la police compétente dans la région où votre électrice ou qui que ce soit d'autre a été victime de fraude. En effet, il est très important que les forces policières lancent une enquête en collaboration avec la banque pour voir ce qui s'est passé exactement. C'est toujours une bonne chose que la police intervienne.

● (1200)

[Français]

Jean-Denis Garon: Je suis entièrement d'accord avec vous. Au-delà de ça, si une réglementation ou une loi rendait les banques davantage responsables des activités bancaires effectuées dans un compte, comme c'est le cas au Royaume-Uni, croyez-vous qu'elles mettraient en place davantage de mesures pour éviter que de telles fraudes soient commises? S'il y avait moins de fraudes, on aurait moins besoin de la police. Dans la vie, on aime les policiers, car ils sont là pour nous aider, mais on espère toujours ne pas avoir affaire à eux, idéalement.

[Traduction]

Surint. pr. Michael Saghbini: Pour les questions législatives, je vais laisser aux experts du Parlement le soin de décider la voie à prendre.

Du point de vue des forces de l'ordre, comme je l'ai dit, je recommande fortement une intervention policière dans ces situations, car nous pouvons travailler avec la banque en question. Or, pour ce qui est des lois, je m'en remets aux experts législatifs.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci. C'est tout le temps que nous avons aujourd'hui.

Je remercie les témoins de leur présence.

Plaît-il au Comité de lever la séance?

D'accord. Je vois que tout le monde en convient.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>